

Ordre du jour:

- 1 – situation sanitaire
- 2 – Prévention
- 3 – Présentation de la fusion PYEM – Paierie Départementale
- 4 - complément sur le transfert du recouvrement vers les SIP et sur le transfert de la gestion hospitalière vers la Trésorerie des Hôpitaux
- 5 – Bilan de l'enquête sur le télétravail
- 6 – Fiches de signalement
- 7 – Fiches actions et situation budgétaire

Ce CHSCT s'est tenu en audio conférence avec un nombre limité de participants (limité au nombre de titulaires en séance plénière pour chaque OS).

Pour la Direction était présents : M FUENTES, M LECA, Mme N'GUIFFO-BOYOM, M CHARTAUD et M LARRIEU (en tant qu'expert).

Étaient aussi présents : Mme BAILLY, M FREVILLE, M KERISY et Mme BOLLE.

Au début de cette audio-conférence, le Président du CHSCT a tenu à préciser certains points vis-à-vis des affirmations contenues dans la déclaration liminaire envoyée par une des OS :

– concernant la mise en place du télétravail pendant cette période, les intentions de la Direction n'ont pas varié depuis les derniers mois : équiper les personnes qui l'ont demandé le plus rapidement possible compte tenu des disponibilités de la CID et inciter les agents déjà équipés à télétravailler au moins une journée.

– concernant le dialogue social, les audio-conférences continueront à être organisées régulièrement toutes les semaines, car il souhaite apporter les informations qu'il juge nécessaires pendant cette période à l'ensemble des OS (représentatives en CTL ou non). Il ne souhaite pas se limiter à des échanges réduits avec une seule OS.

– concernant les informations sur un document sur le management, celui-ci aurait été volé lors d'une impression non protégée, ne serait qu'un support de formation fait par un consultant et détourné de son objet. Le président s'est inscrit en faux « pour dire qu'il s'agisse de consignes données aux cadres ».

1 - Situation Sanitaire (Mme BAILLY)

La liste des personnes vulnérables a de nouveau été élargie à l'initiative des médecins. Ainsi, les personnes considérées vulnérables lors de la première période de confinement font de nouveau partie des personnes vulnérables depuis le 10 novembre 2020.

Elle a tenu à rappeler que les collègues de travail qui ont côtoyé pendant leurs horaires de travail une personne testée positive au COVID et qui ont respecté les gestes barrières (distanciation, port du masque, aération des locaux et lavages réguliers des mains) ne sont pas considérés comme des Cas Contacts « à risque ».

Ceux-ci n'ont pas alors de prescription obligatoire pour un test de dépistage.

L'épidémie est en diminution, mais il faut se montrer toujours autant vigilant et respectueux des gestes barrières.

Données pour le Département :

Taux d'incidence : 107 personnes pour 100 000 habitants (280 il y a 15 jours) ;

Taux de positivité : 9,2 % ;

R : 0,65.

La région Pays de la Loire a de nouveau été une des régions les moins affectées.

Au cours de la période, il n'y a eu qu'un seul cas positif mais aucune contamination et transmission dans le cadre professionnel.

Elle pense que les gestes barrières sont donc très largement respectés par l'ensemble des agents.

2 - Prévention (Mme N'GUIFFO-BOYOM)

– Masques labial (transparents) : ceux-ci ont été distribués dans les accueils et les services ayant des personnes malentendantes pour lesquelles la lecture sur les lèvres est importante.

– Poubelles spécifiques pour les masques jetables : celles-ci sont arrivées et seront distribuées cette semaine ou la semaine prochaine suivant la tournée de l'équipe technique.

– Masques fournis par la préfecture : il a été constaté que la dotation contenait des masques lavables 50 fois comme prévu mais aussi des lots lavables seulement 20 fois. Ceux-ci sont à priori différenciés suivant la notice.

La Direction a indiqué qu'elle avait encore un stock et que les agents disposant de lots de masques lavables seulement 20 fois pourraient bénéficier de lot supplémentaire si nécessaire par une demande auprès de leur chef de service.

3 - Présentation de la fusion de PYEM – Paierie

Le Médecin de Prévention, Mme BAILLY, et l'Inspecteur Sécurité et Santé au Travail, M FREVILLE, ont donné un avis circonstancié concernant les éléments fournis sur la fusion des Trésoreries de PYEM et de la Paierie Départementale.

Ils ont précisé que l'homogénéisation des groupes de travail suivant des tâches cohérentes est une bonne solution. Ce redéploiement sur les 2 sites ne diminue pas l'espace de travail et respecte la règle des 4 m² par agent pour maintenir la distanciation sociale.

Ils confirment que les nettoyages supplémentaires prévus avant et après le déménagement sont nécessaires pendant cette période.

Ils souhaitent aussi être associés, de la même manière, lors du déménagement dans le nouveau local unique prévu dans le cadre du regroupement pour le SGC.

Le président a répondu qu'ils seront bien associés aux réorganisations sur les nouvelles structures ainsi que le CHSCT.

Lors du déménagement prévu pour les 11 et 12 janvier 2021, les agents des 2 trésoreries bénéficieront d'ASA pour permettre à l'équipe technique et à la CID d'effectuer les travaux d'aménagement en respectant les règles de distanciation.

Concernant la situation sur la détermination du nouveau site sur LA ROCHE SUR YON, l'acquisition du bien immobilier a été acceptée par la Direction Générale mais doit recueillir encore l'aval d'une dernière commission de viabilisation au niveau régional. Le président compte bien apporter aux agents et aux OS plus d'informations sur ce local au cours du mois de janvier ou février.

Monsieur LARRIEU a précisé que ce regroupement a permis de pouvoir proposer à chaque agent d'évoluer vers de nouvelles fonctions et d'homogénéiser les méthodes de travail entre les 2 services.

Cette nouvelle réorganisation perdurera même après le déménagement vers le site unique.

4 - Complément sur le transfert du recouvrement vers les SIP et de la gestion hospitalière vers la Trésorerie des Hôpitaux

Il a été souhaité que soit évoqué ce sujet en CHSCT alors qu'il a déjà été présenté en CTL, pour

pouvoir apprécier l'impact de ces transferts sur les équipes qui vont recevoir les missions.

Dans un premier temps, M LECA a commencé à effectuer les entretiens collectifs puis individuels concernant les structures qui perdent des postes pour expliquer les possibilités RH qui seront appliquées lors de la suppression des postes.

Il lui restait à réaliser les entretiens sur les structures pour lesquelles aucune perte de poste étaient envisagées et ceux prévus la semaine prochaine à la Trésorerie de CHALLANS.

Les premiers entretiens effectués sur les structures qui perdent la mission recouvrement permettent de constater que les transferts de mission ne seront pas toujours assortis de transfert d'agent.

Toutefois, la Direction assure que des audits ont été effectués pour connaître l'état des fichiers.

L'appui de l'Équipe de Renfort a permis l'apurement d'un maximum de dossiers avant transfert.

Celle-ci sera de nouveau déployée si nécessaire et après transfert, sur les services qui accueilleront les missions.

5 - Bilan de l'enquête sur le télétravail

Un questionnaire a été envoyé aux agents télétravailleurs de la campagne 2020 (soit 41 agents) et aux chefs de service qui gèrent des télétravailleurs.

Nous avons constaté un faible retour de ce questionnaire concernant les télétravailleurs (18 retours sur 41 agents).

M LECA souhaite renouveler cette enquête tous les 6 mois pour faire évoluer la mise en place de ce nouveau mode de travail au sein des services. Il n'envisage pas d'élargir cette enquête pour l'instant aux agents qui ont commencé à télétravailler suite au premier confinement ni pour l'instant aux autres agents ne souhaitant pas ou ne pouvant pas télétravailler. Il considère que le contexte ne s'y prête pas encore.

La réponse à un tel questionnaire pourraient être déformée compte tenu de la période actuelle où d'une part la Direction Générale incite à plus de télétravail et donc moins de présence dans les services et d'autre part des agents sont encore équipés de matériels permettant un télétravail en mode dégradé sans le matériel fourni actuellement disponibles pour les télétravailleurs inscrits dans la campagne 2020.

M LECA indique que les agents télétravailleurs et les chefs de service sont majoritairement satisfaits de l'expérience du télétravail.

Toutefois, il retire de ce questionnaire les points négatifs suivants :

* pour les agents :

- contraintes horaires liées à la signature de la convention fixant les horaires journaliers de travail ;
- des problèmes de matériels (absence de double-écran et de téléphonie ;
- parfois de manque de contact avec le reste de l'équipe (risque d'isolement).

* pour les managers :

- problème d'équilibre des équipes entre télétravailleurs et personnes en présentiel ;
- moins de volonté d'un développement du télétravail parmi leur équipe de travail.

M LECA a ajouté que pendant la période du protocole exceptionnel de télétravail, des avancées étaient à signaler à savoir :

- la possibilité d'emport des documents lors du télétravail ;
- la possibilité de mise à disposition de téléphone portable en nombre limité et réservé aux agents en contact avec le public ;
- la possibilité d'équiper les télétravailleurs en double-écran après demande auprès des services RH et soumis à un avis médical par le médecin de Prévention. Mme BAILLY a précisé que dans ce

cadre, compte tenu des matériels disponibles pour la Direction, la priorité sera alors donnée aux personnes souffrant de Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) ou de pathologies rhumatologiques.

Ces questionnaires doivent nourrir la réflexion pour l'intégration de ce nouveau mode de travail au sein de nos services en intégrant de nouvelles consignes et note pour la prochaine campagne qui ne sont pas encore déterminées.

Pour l'instant, les services RH recense au fil de l'eau les nouvelles demandes de télétravail.

6 - Fiches de signalement

Nous avons abordé 2 fiches de signalement :

– une dans un accueil avec intervention du vigile pour maintenir le calme qui a montré l'intérêt de leur présence sur site pendant cette période avec confirmation de la part de M Fuentes de leur maintien ;

– une autre pour insulte sur messagerie vocale qui a conduit à la conservation de l'enregistrement en cas de récurrence et à la rédaction, toujours en cours, d'un courrier de rappel à l'ordre.

7 - Fiches actions et Situation budgétaire

Avant la séance plénière, les représentants du personnel avaient donné leur accord par mail concernant des fiches actions pour l'acquisition d'un fauteuil ergonomique sur avis médical et l'acquisition d'un stock de lampes de bureau.

Compte tenu de la situation budgétaire actuelle pour laquelle il restait encore 989 € sur le budget du CHSCT, la Direction souhaite proposer d'acheter un stock d'ergosliders et/ou de pupitres.